

ACTUALITÉS SOCIALES du 02 au 06 mars 2026

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD...)

LS 04/03 Page 1	Groupama Gan Vie actualise ses dispositifs de temps partiels pour raisons familiales <i>Accord au sein de Groupama Gan Vie, 23 déc. 2025</i> À compter du 1er juin 2026, les salariés de Groupama Gan Vie bénéficieront des mesures d'un accord relatif au temps partiel, au forfait-jours réduit et aux aménagements du temps de travail pour raisons familiales, qui adapte des dispositifs déjà existants. Différentes formules allant de 60 à 90% sont proposées. Un quota de 20 % de salariés d'un même périmètre pouvant en bénéficier est toutefois imposé. Un système de grilles de points (âge de l'enfant, ancienneté, nombre de refus antérieurs d'accès à un temps partiel, etc.) permet d'arbitrer entre les demandes.
LS 05/03 Page 1	Intérim : l'application de la clause de souplesse exclut le renouvellement du contrat de mission <i>Cass. soc., 18 févr. 2026, no 24-21.575 FS-B</i> Amenée pour la première fois à se prononcer sur les conditions de mise en œuvre des clauses dites « de souplesse » permettant d'avancer ou de reporter le terme d'un contrat de mission, la Cour de cassation exclut, dans un arrêt du 18 février, tout renouvellement du contrat durant la période de report qui en résulte. Ces deux modes de prolongation du contrat de mission ne sauraient se cumuler.
LS 05/03 Page 7	Fin de négociations tendues entre les infirmières libérales et l'Assurance maladie <i>AFP</i> Après la « loi infirmière » de juin 2025, qui leur a offert un rôle élargi dans le système de soins, les négociations entre les infirmières libérales et l'Assurance maladie restent tendues. Les syndicats jugent les revalorisations proposées insuffisantes et réclament une hausse de plus de 20 %, contre environ 5 % proposés,
EMPLOI / ÉCONOMIE	
LS 02/03 Page 4	Bonus-malus sur la contribution chômage : les taux modulés ont été notifiés <i>Urssaf - Circ. no 2026- 02, 26 févr. 2026</i> La cinquième période de modulation de la contribution patronale d'assurance chômage, dit bonus- malus, débute le 1er mars 2026, rappelle l'Urssaf dans une actualité publiée le 26 février. À cet effet, cette dernière notifie les taux modulés aux entreprises concernées depuis le 27 février 2026. Ceux-ci sont à utiliser pour le calcul des cotisations dues au titre de la période d'emploi courant du 1er mars 2026 au 28 février 2027.
LS 02/03 Page 7	L'écart salarial au détriment des femmes fait de la résistance <i>AFP</i> Dans le secteur privé, les femmes ont gagné en moyenne 21,8 % de moins que les hommes en 2024. Au rythme de 2024, il faudrait 54,5 années avant que cet écart moyen, dû en grande partie aux métiers moins rémunérateurs et aux temps partiels davantage exercés par les femmes, ne soit entièrement résorbé
LS 03/03 Page 1	Travail temporaire : le régime de la requalification ne s'applique pas aux groupements d'employeurs <i>Cass. soc., 18 févr. 2026, no 24-16.234 FS-B</i> La sanction de la requalification en CDI prévue en cas de recours irrégulier à l'intérim ne s'étend pas aux périodes de mise à disposition par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs. C'est ce que précise pour la première fois la Cour de cassation dans un arrêt du 18 février, refusant d'analyser en une unique relation de travail globale les mises à disposition successives réalisées par un même salarié auprès de la même entreprise utilisatrice selon ces deux modalités.
LS 03/03 Page 6	Le groupe Seb devrait supprimer 500 emplois La direction de Seb a annoncé un projet de transformation en France qui pourrait supprimer jusqu'à 500 postes (13 %) de main-d'œuvre indirecte sur six sites industriels. L'entreprise envisage d'y parvenir par non-remplacement des départs naturels, mobilités internes et départs volontaires
LS 04/03 Page 6	Augmentation des bénéficiaires de minima sociaux Fin 2025, 1,39 million de personnes percevaient l'AAH, soit une hausse de 2,5 % sur un an, due surtout à l'augmentation des bénéficiaires avec un taux d'incapacité entre 50 % et 79 %.
LS 04/03 Page 7	L'inflation bondit à 1 % en France en février sur un an, selon l'Insee <i>AFP</i> Les prix à la consommation en France ont augmenté de 1 % en février sur un an, soit un bond de l'inflation, qui était descendue à 0,3 % en janvier, a indiqué l'Insee dans sa première estimation publiée le 27 février.

LS 06/03 Page 5	En France, 38 % des postes à responsabilités sont occupés par des femmes, contre 35 % dans l'UE <i>AFP</i> En 2026, les femmes occupent 33 % des postes à responsabilité dans le monde, contre 19 % en 2004, selon le rapport Women in Business de Grant Thornton. La part des femmes dans le top management progresse à 24 %, mais reste inférieure au pic de 2023 (28,5 %). En France, elles représentent 38 % des postes de responsabilité, un niveau stable et parmi les plus élevés d'Europe.
FORMATION	
LS 03/03 Page 6	Régions de France dénonce une baisse de 56 % de leur budget <i>AFP</i> L'État prévoit 377 millions d'euros pour les Pactes régionaux de compétences en 2026, contre 854,9 millions auparavant, une baisse que les régions jugent lourde de conséquences pour la formation et l'emploi.
LS 04/03 Page 2	Les règles de financement des opérateurs de compétences sont adaptées <i>D. no 2026-133, 27 févr. 2026, JO 28 févr. • D. no 2026- 134, 27 févr. 2026, JO 28 févr.</i> Afin d'améliorer le pilotage et de renforcer l'encadrement des frais de fonctionnement des Opco (opérateurs de compétences), deux décrets du 27 février modifient les modalités de plafonnement de leurs frais de gestion et de leurs frais d'information et de mission. Ils révisent en outre la liste des dépenses pouvant être prises en compte afin de mieux identifier les sections financières mobilisées. Ils renforcent par ailleurs les pouvoirs de contrôle des Opco en les autorisant à réaliser des contrôles sur pièces et non plus seulement sur place.
PROTECTION SOCIALE	
LS 06/03 Page 1	DSN : l'Urssaf fait le point sur la nouvelle procédure avant les premières substitutions <i>Urssaf, actualité du 20 févr. 2026</i> Le 13 ou le 23 mars prochains, l'Urssaf transmettra aux entreprises un compte-rendu métier (CRM) de rappel annuel signalant les éventuelles anomalies détectées en 2025 au sein de leur déclaration sociale nominative (DSN), concernant les droits retraite des salariés. Elles auront alors deux mois pour procéder aux rectifications ou s'y opposer de manière motivée, rappelle l'Urssaf dans diverses actualités récemment publiées sur son site à destination des déclarants. Le point sur les dernières précisions apportées et les dates clés à connaître.
RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)	
LS 02/03 Page 5	Le Sénat amende la proposition de loi visant à protéger les parents d'enfants gravement malades <i>Proposition de loi visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap, adoptée en première lecture par le Sénat le 26 févr. 2026</i> Le 26 février, le Sénat a adopté en première lecture une version largement amendée de la proposition de loi visant à améliorer les droits des parents d'enfants gravement malades. Suppression des dispositions relatives à la non-discrimination des salariés en raison de l'état de santé de leur enfant, instauration d'un droit à l'aménagement des horaires de travail, réduction du délai de prévenance pour la prise d'un congé de présence parentale, les ajustements sont nombreux.
LS 02/03 Page 7	Cinq syndicats appellent à la mobilisation le 8 mars contre les inégalités femmes-hommes "Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans nos entreprises et nos administrations. Cette discrimination, les femmes ne l'acceptent plus", ont affirmé cinq organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa) dans un communiqué de presse commun du 27 février, en vue de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars.
SANTÉ AU TRAVAIL	
LS 04/03 Page 6	La santé mentale au travail des femmes s'améliore, malgré une fragilité chez les moins de 40 ans En 2026, 74 % des femmes salariées déclarent être en bonne santé mentale (+5 points), mais elles restent plus nombreuses que les hommes à se dire en mauvaise santé mentale (25 % contre 19 %). Les écarts se concentrent surtout chez les moins de 40 ans, dont 29 % déclarent une mauvaise santé mentale. Les principales causes évoquées par les femmes sont le manque de temps pour elles et les difficultés personnelles ou familiales, avec une perception légèrement moins positive de la qualité de vie au travail.
AUTRES	
LS 02/03 Page 7	La composition du gouvernement de Sébastien Lecornu fait l'objet de plusieurs remaniements. <i>D. 26 févr. 2026, NOR : HRUX2605723D, JO 27 févr.)</i> Camille Galliard-Minier est nommée ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées auprès de la ministre de la Santé et des Familles. Sabrina Roubache fait son retour en tant que ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage auprès du ministre du Travail. Maud Bregeon devient ministre déléguée chargée de l'Énergie. À l'Intérieur, Jean-Didier Berger est nommé ministre délégué, tandis que Marie-Pierre Vedrenne devient ministre déléguée chargée de la Citoyenneté. Catherine Pégard prend enfin les rênes du ministère de la Culture .